



Réf. Farde e-Assemblées : 2375077

**TRADUCTION****N° OJ : 92****Projet d'Arrêté - Conseil du 07/12/2020****Objet : Asbl "City 3".- Subside : 15.000,00 EUR.**

Le Conseil Communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant que depuis 2013, l'asbl « City3 » met en place, grâce à des collaborations intensives et inhabituelles, des projets idiosyncrasiques et innovants qui contribuent au débat sur l'architecture et l'urbanisme dans la ville de Bruxelles et au-delà ;

Compte tenu du fait que l'asbl « City3 » a réussi à créer plusieurs projets qui ont prouvé leur valeur ajoutée dans le paysage architectural et culturel actuel, tels que le festival PeriFeria, la plateforme d'éducation à l'architecture de l'école publique d'architecture de Bruxelles, l'exposition In Perispectief, la série de débats Mediating [Infra] Structures et les interventions de Ballon à Distiller dans le cadre de Parckdesign 2016 ;

Considérant que la pandémie de coronavirus a perturbé l'ensemble du programme annuel de City3 et que le programme a dû être annulé ou reprogrammé ;

Considérant que City3 a lancé un programme de remplacement d'ici l'automne 2020, consistant en trois petits projets à l'épreuve du coronavirus ;

Considérant que le projet (L) OST à PeriFeria/Buda est une collaboration avec des artistes pour offrir des promenades créatives avec des interventions artistiques de découverte dans la périphérie nord de la ville de Bruxelles, dans la zone frontalière entre Haren, Neder-Over-Heembeek, Buda et Broek. Et compte tenu du fait que cette région est une zone moins connue de la Ville de Bruxelles qui offre en même temps beaucoup de potentiel ;

Considérant que l'association à but non lucratif « City3 », avec le photographe Bertrand Cavalier, veut mettre en valeur l'architecture des bureaux des années 1970-80-90 dans le quartier européen au moyen d'un inventaire photographique, d'un reportage cartographique et d'une exposition ;

Considérant que l'association à but non lucratif « City3 » avec Déluge/Désert veut expliquer de manière accessible le thème du réchauffement climatique et de son impact sur l'environnement urbain ;

Considérant qu'il est donc proposé d'octroyer à l'asbl « City3 » une allocation de 15 000,00 EUR ;

Considérant que les crédits appropriés sont inscrits à l'article 93006/33202 du budget ordinaire 2020 ;

Considérant que les dépenses sont imputées à l'article 93006/33202 « Mobilité ». Subventions aux institutions au service des ménages » du budget ordinaire 2020 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :



Article 1 :

L'octroi d'un subside de 15.000,00 EUR à City 3 a.s.b.l. à l'article 93006/33202 du budget ordinaire de 2020 pour l'organisation d'une promenade artistique (L)OST in PeriFeria , un projet photo avec le photographe Bertrand Cavalier et le projet de sensibilisation sur le réchauffement climatique dans la Ville Déluge/Désert sur le territoire de la Ville est approuvé

Article 2 :

La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 :

Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :